

Rapport d'activité 2016

Club **PLANS**
de **PAYSAGE**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Edito



Il y a maintenant cinq ans, le ministère chargé de l'environnement lançait un premier appel à projets « Plans de paysage » dans le but de **relancer la mobilisation collective en faveur des paysages**, près de 20 ans après la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993.

Vingt et un territoires se sont engagés en 2013, suivis de 24 nouveaux lauréats lors du second appel à projets de 2015, auxquels se sont ajoutés 5 territoires associés.

Ces territoires précurseurs ont choisi d'utiliser les plans de paysage comme **outils de projet et d'expérimentation** au service de la cohésion économique et sociale. Le paysage est le reflet de notre société. Agir sur le paysage, c'est en fait construire un projet de société en partant d'une analyse de l'existant pour définir les ambitions futures.

Cette **démarche volontariste** souligne le besoin de fédérer l'ensemble des acteurs d'un territoire. Il s'agit de mettre en cohérence les aspirations de la population et celles des principaux acteurs de l'aménagement du territoire et de mobiliser les territoires autour de la **construction des paysages de demain**.

Le ministère nourrit de **fortes ambitions pour les plans de paysage**. La démarche paysagère est une approche globale qui permet de réinterroger la manière dont les **différentes politiques publiques s'articulent** sur un territoire. Elle donne une place centrale aux territoires en tant qu'acteurs engagés.

Pour faciliter les échanges entre ces territoires pionniers et capitaliser sur le savoir qu'ils accumulent au fur et à mesure de leurs avancées, le ministère a lancé en 2013 **le Club « Plans de paysage »**. Les territoires sont invités à expérimenter dans leur approche paysagère, que ce soit dans la manière dont ils formulent les objectifs de qualité paysagère ou dans la manière d'animer le plan de paysage et de le faire vivre.

Le Club a de nouveau rempli sa mission cette année en capitalisant sur les premiers retours d'expérience pour renforcer la formulation des objectifs de qualité paysagère. La prochaine étape est maintenant de faciliter la diffusion et l'appropriation de cet outil par d'autres collectivités sur l'ensemble du territoire. Les expériences réunies par le Club ont vocation à essaimer dans les documents d'urbanisme tels que les PLUi et à inspirer d'autres démarches.

Ce Club « Plans de paysage » repose sur la **participation et la contribution active de ses membres** aux différents travaux. La richesse du Club réside dans ce partage d'expériences, dans la présentation des réussites autant que des difficultés. Ce n'est qu'ainsi que des enseignements pourront être tirés pour les territoires qui s'engageront par la suite. Rien ne peut se faire sans nos territoires lauréats, **premiers ambassadeurs de la démarche par le paysage**. Ils illustrent véritablement la manière dont une collectivité peut construire son projet de territoire avec les citoyens. Leurs réussites seront autant d'incitations pour les collectivités voisines à s'engager.

L'année 2016 a été riche. Fort du succès de ses deux premiers appels à projets, le bureau des paysages et de la publicité (QV2) a cherché **à faire monter en puissance le Club**. Un travail de réflexion a été mené pour renforcer l'accompagnement des lauréats et pour commencer à diffuser plus largement la démarche, notamment grâce à un nouvel outil, l'extranet du Club « Plans de paysage ». Cet extranet doit devenir la plateforme de référence sur la démarche « plans de paysage ».

Ces résultats n'auraient pas été possibles sans la **communauté des professionnels** en charge de piloter ou d'accompagner des politiques du paysage dans les territoires, la mobilisation des services déconcentrés pour l'accompagnement et le suivi des lauréats, l'expertise du Cerema et la présence de nos partenaires qui relaient nos appels à projets, et contribuent à orienter les travaux du Club.

J'espère que ce document, reprenant l'ensemble des actions du Club en 2016, sera pour vous source d'inspiration et d'information sur **ces territoires pionniers** qui ont souhaité remettre le paysage au cœur de leur projet de territoire et lutter contre la banalisation ou dégradation de ce capital exceptionnel que sont nos paysages. Je souhaite que l'année 2017, avec le nouvel appel à projets « Plans de paysage », continue de faire grandir notre Club.

Laurent GIROMETTI

Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Ministère de la Transition écologique et solidaire



Le Club et ses ambitions

Créé en 2013, à la suite du premier appel à projets « Plans de paysage », le **Club Plans de paysage** est animé par le bureau des paysages et de la publicité du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), avec le soutien des services de l'État (DREAL, DRIEE, DEAL, DDT) et de son centre d'expertise technique (Cerema).

Le Club a été mis en place avec pour objectif **d'accompagner les collectivités** qui se sont engagées dans la démarche « plans de paysage ».

Cette ambition se décline aujourd'hui à travers 5 objectifs stratégiques :

- **Mettre en réseau les lauréats des appels à projets et ouvrir les possibilités d'échange à des territoires non lauréats** et aux professionnels en charge de piloter ou d'accompagner des politiques du paysage dans les territoires.
- **Capitaliser de la méthodologie** au niveau national, tirée des expériences locales des territoires, pour la mettre à disposition de tous (fiches méthodologiques, kits, notes, etc.)
- **Promouvoir la démarche** « Plans de paysage », par le biais des appels à projets et en renforçant la stratégie de communication
- Accompagner aussi bien l'élaboration que **la mise en œuvre des plans de paysage**
- Organiser un **ensemble de formations** et mettre en place des dispositifs de sensibilisation à destination des acteurs concernés par les plans de paysage.

Le Club national « Plans de paysage » est un lieu d'échanges et de partage d'expériences entre territoires, avec et pour les territoires. Toutes vos contributions sont les bienvenues et nous comptons sur nos lauréats et partenaires, véritables ambassadeurs de la démarche.

Vous trouverez dans ce rapport un bilan des activités du Club pour l'année 2016 et sa feuille de route pour 2017.

Sommaire

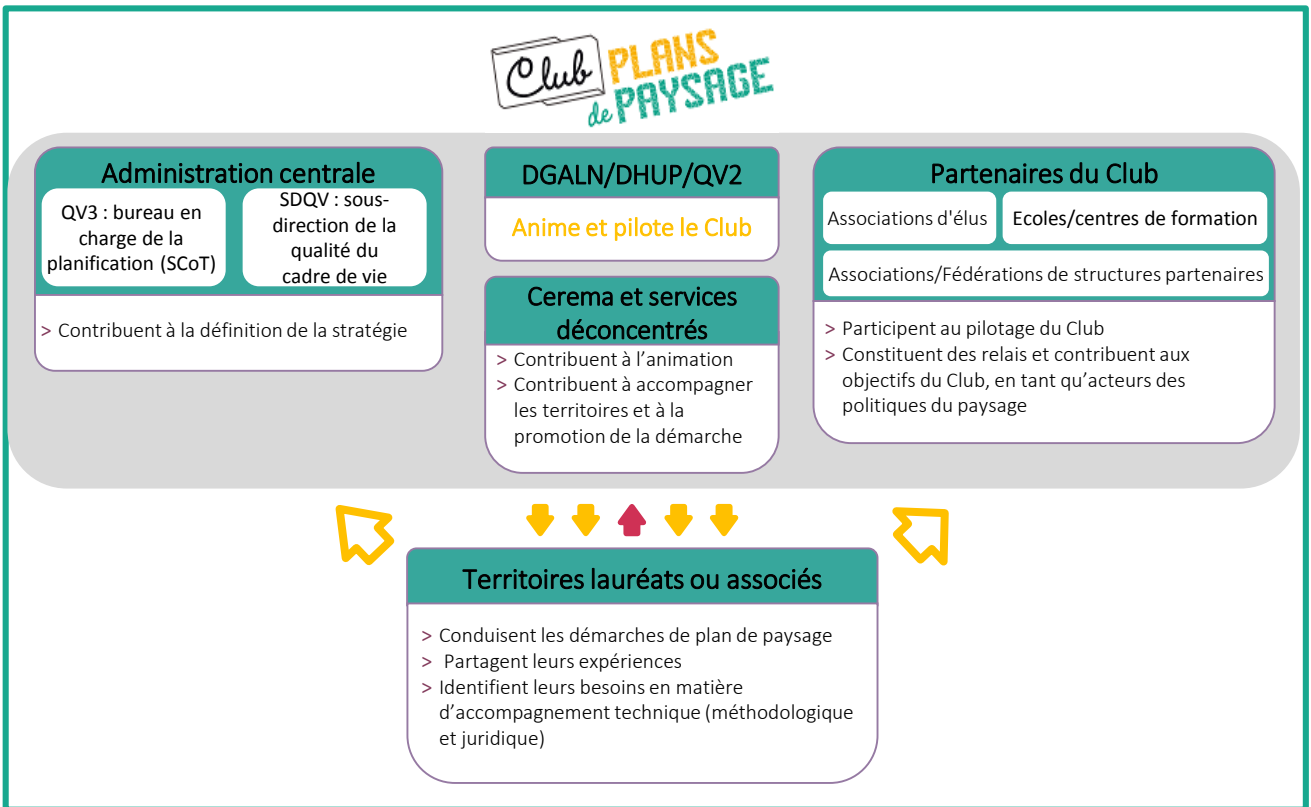
I.	Gouvernance et rayonnement du Club	p.7
	Le pilotage du Club	p.7
	L'équipe en charge de l'animation du Club	p.11
	Un Club bien implanté au sein de l'écosystème du paysage	p.12
	Un Club réparti sur 18 régions grâce à ses 50 territoires membres	p.13
	Une évaluation annuelle du Club	p.15
II.	Vie du Club	p.17
	Le séminaire annuel	p.17
	Les groupes de travail nationaux du Club	p.20
	Les Clubs déconcentrés	p.22
III.	Productions et publications du Club	p.24
	Fiche méthodologique pour l'élaboration du programme d'actions	p.24
	Kit pour l'animation de la participation dans les plans de paysage	p.25
	Note sur les coûts et modalités de financement d'un plan de paysage	p.26
IV.	Outils de communication	p.27
	L'extranet du Club	p.28
	La lettre d'information du Club	p.30
	Les supports de communication	p.32
V.	Perspectives du Club pour 2017	p.33
	Conduire l'appel à projets « Plan de paysage » 2017	p.34
	Conforter les échanges entre les territoires membres du Club	p.36
	Enrichir la production méthodologique du Club	p.37
	Elargir les cibles de la stratégie de communication	p.38
	Annexes	p.39

I. Gouvernance et rayonnement du Club

Le pilotage du Club

Le Club « Plans de paysage » est une **structure partenariale animée et pilotée** par la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) au sein de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du **Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer**.

L'Etat est pilote du Club et a souhaité accompagner les avancées législatives en cours sur les objectifs de qualité paysagère, en apportant un **soutien méthodologique et financier** aux territoires qui souhaitent mener des politiques paysagères ambitieuses. Il se positionne en **partenaire et en facilitateur de la mise en réseau des territoires**, au niveau national et territorial.



Structuration du Club « Plans de paysage »

Pour être en mesure d'accompagner un nombre croissant de territoires membres engagés dans une démarche d'élaboration de plan de paysage, un **dispositif de pilotage et d'animation du Club Plans de paysage a été mis en place**.

Cette gouvernance veille à **associer les partenaires** pour définir les orientations du Club.

Elle repose en particulier sur deux instances : **un comité de pilotage et un comité technique**.

❖ La composition et le rôle du comité de pilotage

Le **comité de pilotage** (COPIL) regroupe un ensemble de partenaires du ministère ayant accompagné le lancement et la sélection des deux appels à projets en 2012 et 2014, ainsi que des structures ayant une expertise sur la mise en œuvre de projets d'élaboration de plans de paysage : Etat local, Cerema, CGEDD (*Conseil général de l'environnement et du développement durable*), AdCF (*Assemblée des communautés de France*), FPNRF (*Fédération des Parcs naturels régionaux de France*), RGSF (*Réseau des grands sites de France*), Sites & cités remarquables de France, FNCAUE (*Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement*), APCE (*Association des paysagistes-conseils de l'Etat*), FFP (*Fédération française du paysage*), ENSP (*Ecole nationale supérieure du paysage*) et plus récemment Fédération des SCoT.

En 2016, le **comité de pilotage du Club s'est renforcé et a évolué** vers une **instance unique de pilotage** pour les chantiers qui relèvent de la politique du paysage. Cette évolution était souhaitée par les partenaires. Le comité de pilotage traite désormais des problématiques du Club en prenant en compte ce qui se fait dans les autres domaines de la politique du paysage.

Cette nouvelle configuration permet une implication et une contribution de davantage de partenaires ainsi qu'une plus grande visibilité du plan de paysage pour les acteurs du paysage.

Liste des membres du comité de pilotage en 2016

Institution	Représentant	Fonction
RGSF	Anne VOURC'H	Directrice
Sites & cités remarquables de France	Marylise ORTIZ	Directrice
FPNRF	Pierre WEICK	Directeur
FNCAUE	Yves BRIEN	Directeur
AdCF	Christophe DEGRUELLE Philippe SCHMIT	Président d'Agglopolys Délégué général adjoint
Fédération des SCoT	Romain PRAX	Directeur
Ecoles de paysage	Vincent PIVETEAU	Directeur de l'ENSP
FNAU	Emmanuelle QUINIOU	Directrice d'agence d'urbanisme
FFP	Jean-Marc BOUILLON	Président
FNE	Elodie MARTINI-COUSTY	Représentante
APCE	Catherine FARELLE	Membre du bureau
Conseil Régional	Emmanuel MANDON	CR Auvergne-Rhône-Alpes
Elu agglomérations	Cécile BIR	Adjointe au Maire
Elu commune	Jean-Pierre BUCHE	Maire
DREAL	Philippe DRESS	DRIEE Ile-de-France
DDT	Philippe CHARRETON	DDTM 29
Cerema	Séverine BOURGEOIS	Chef de groupe
MAAF-DGPE	Christophe PINARD	Chargé de mission
MCC-DGP	Hélène FERNANDEZ	Sous-directrice
MEEM-DGALN	Paul DELDUC	Directeur général
MEEM – SDQV	Pastèle SOLEILLE	Sous-directrice
MEEM-QV2	Juliette FAIVRE	Chef de bureau
MEEM – QV3	Dominique PETIGAS	Chef de bureau

La présidence est confiée au directeur de la DGALN et par délégation à la sous-directrice de la qualité du cadre de vie. Le secrétariat est assuré par le bureau des paysages et de la publicité.

Le COPIL propose et valide les orientations stratégiques et les actions du Club contenues dans la feuille de route annuelle.

Cette instance vise également à

- Associer les partenaires aux orientations à donner à la politique du paysage
- Relayer les démarches impulsées par le ministère sur le terrain et dans les réseaux professionnels et associatifs
- Disposer de remontées du terrain sur l'effectivité de l'impact et de l'efficacité des actions portées par le ministère en matière de paysage
- Renforcer les liens avec les collectivités territoriales

Cette instance se réunit 2 ou 3 fois par an. En 2016, le comité de pilotage de la politique paysagère s'est réuni à **3 reprises**.

COPIL n°1 du 11 février 2016

La première session a été consacrée à la présentation des principales réalisations du Club en 2015 et à la validation des orientations de la feuille de route 2016.

Les résultats de l'enquête annuelle ont été présentés aux membres du comité de pilotage, afin de rendre compte de l'avancement des plans de paysage des lauréats, de leurs avis sur l'offre de services du Club et des thématiques de travail qu'ils jugent prioritaires.

Les évolutions possibles du Club et ses priorités ont fait l'objet de débats :

- **La déclinaison régionale des activités du Club** a particulièrement retenu l'attention des membres du COPIL. La majorité des grandes régions compte en effet désormais au moins 4 ou 5 plans de paysage.
- **La question de l'élargissement du Club national** a été évoquée. Il s'agirait d'élargir les possibilités d'échanges à des territoires non lauréats et de diffuser la méthodologie pour la formulation d'objectifs de qualité paysagère plus largement. Mais il faudrait aussi inciter les élus, et pas seulement les techniciens à participer aux réunions.
- **L'accompagnement de la phase de mise en œuvre** est un nouvel objectif pour le Club, puisqu'une partie des lauréats 2013 a finalisé son plan de paysage.
- **La mise en place d'une formation** pour faire monter en compétences les acteurs concernés par les objectifs de qualité paysagère a été évoquée.

COPIL n°2 du 20 septembre 2016

Cette deuxième séance du comité de pilotage a permis de diffuser les informations relatives au **troisième appel à projets « Plans de paysage »** qui sera lancé fin 2016. Les différentes pièces ont été présentées et explicitées et les membres du comité ont été invités à se prononcer sur les modalités de candidature, le processus de sélection ainsi que les critères de sélection des territoires lauréats. Le calendrier pour le lancement de ce troisième appel à projets a été acté en séance.

Ce COPIL a également permis de faire un **retour sur le séminaire annuel du 11 mai 2016** et de présenter le portail extranet du Club.

COPIL n°3 du 15 décembre 2016

Cette séance a permis de revenir sur les actualités du Club. Les membres du COPIL ont ainsi pu valider les orientations prises et échanger sur :

- **L'appel à projets 2017**, lancé le 25 novembre 2016. Les membres du COPIL ont été invités à relayer les informations relatives à l'appel à projets dans leurs réseaux.
- **Le groupe de travail « paysage et transition énergétique »**, réuni à Lyon le 9 décembre 2016. Il a permis de tester la mise en place de clubs régionaux et de dynamiser le réseau régional des intervenants en paysage. La chaire « Paysage et énergie » de l'ENSP y était représentée.
- **Les objectifs du club pour l'année 2017**. Outre l'intégration des lauréats du 3^{ème} appel à projet, le groupe de travail sur les SCoT et la poursuite de la régionalisation du réseau avec la création de clubs déconcentrés sont à prioriser.

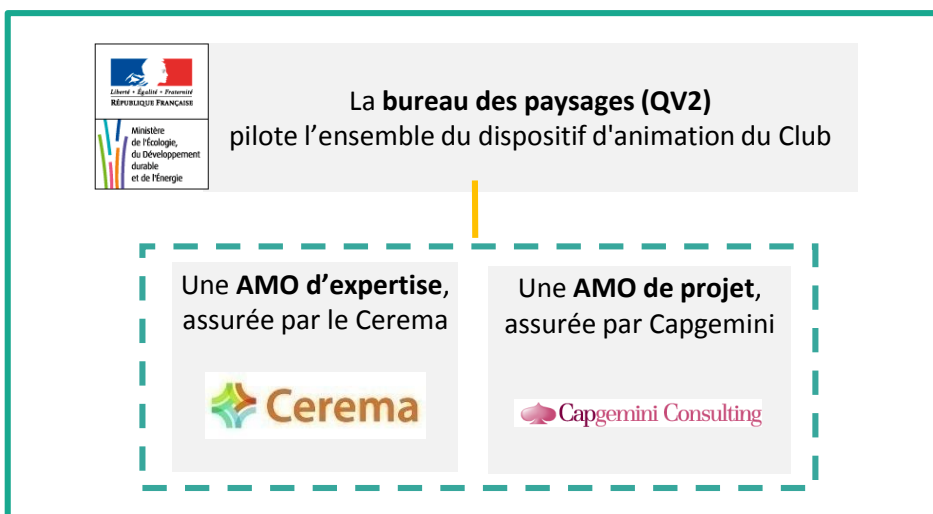
❖ La composition et le rôle du comité technique

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le **Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer**, à travers la **Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN)**.

Le pilotage est confié au bureau des paysages et de la publicité, qui s'appuie pour ce faire sur deux AMO complémentaires :

- **une AMO d'expertise**, assurée par le **Cerema** depuis 2013, notamment pour le suivi de l'avancement des plans de paysage des territoires membres, ainsi qu'un appui à l'animation des instances de travail et à la production de supports à caractère méthodologique;
- **une AMO de projet**, assurée par **Capgemini Consulting** depuis octobre 2015, notamment pour l'appui à la structuration du Club et à l'élaboration des feuilles de route, l'assistance au pilotage de l'animation et l'appui aux productions.

Le **comité technique** regroupe les 2 AMO, autour du bureau des paysages et de la publicité. Il se réunit régulièrement, en fonction des actualités du Club et assure le **suivi opérationnel des activités du Club** : tenue et suivi des groupes de travail, avancement des actions et modalités de répartition des travaux à mener et de rédaction des livrables.



Composition du Comité technique

L'équipe en charge de l'animation du Club

Le bureau des paysages pilote l'ensemble du dispositif d'animation du Club.

Il s'appuie sur les deux assistances à maîtrise d'ouvrage au niveau national et sur les **services de l'Etat**, DREAL et DDT le cas échéant pour fonctionner au niveau local.

Les **référénts « paysage » des services déconcentrés** ont un rôle clé pour l'accompagnement opérationnel des territoires. Ils sont en charge du suivi de plans de paysage et/ou chargés d'animer un réseau au sein des DREAL et se réunissent 2 à 3 fois par an lors des comités pré-décisionnels, présidés par l'équipe d'animation nationale du Club.

Equipe d'animation nationale			Composition de l'équipe d'animation au 01/12/2016					
QV2			Cerema			Capgemini Consulting		
Gilles DE BEAULIEU 01 40 81 69 13	Laure MOUHOT 02 35 68 89 37	Alix NEDELEC 02 40 12 83 67	Nadia AUBRY 03 87 20 45 60	Bastien EXBRAYAT 02 40 12 83 67	Stéphane LEVEQUE 04 72 74 58 25	Claire MYRTA 01 40 81 94 71	Agathe DUBRULLE 01 40 81 92 43	
	Bénédicte BAXERRES 05 56 70 66 42			Jérôme CHAMPRES 04 72 74 59 16				
Référénts en Services déconcentrés			Référénts DDT*					
Hauts-de-France			Grand-Est			Bourgogne-Franche-Comté		
Christian VARLET 03 22 82 92 54	Adrien COUTANCEAU 03 22 82 25 00		Hélène GAUDIN 03 51 41 63 87	Pauline BUSSON* 03 25 46 21 09	Michel FURLAN* 03 51 16 51 81	Philippe BREUILLY 03 81 21 68 43	Laurence RUVILLY 03 45 83 22 13	
Normandie			Bretagne			Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Marie VILLOT 02 50 01 83 66			Anne-Lise JAILLAIS 02 99 33 43 22			Pierre-Marie VALLET* 03 85 21 29 64		
Ile-de-France			Pays de la Loire			Centre- Val de Loire		
Roland PELTEKIAN 01 71 28 44 75			Elise SOUFFLET 02 72 74 75 92			Emmanuel VAN HILLE 02 36 17 45 51		
Philippe GALLOT* 01 30 63 22 66			Viviane SIMON* 02 51 44 32 62			Franck LELLU 02 36 17 45 56		
Guyane			Mayotte			Occitanie		
Sylvain SCHILLOT 05 94 29 51 44			Antoine ROUILLE 02 69 64 83 91			Catherine HOLLARD 04 42 66 66 17		
Nouvelle-Aquitaine			Auvergne-Rhône-Alpes			Guadeloupe		
Sophie DE STOPPELEIRE 05 56 93 32 85			Marie-Hélène RIBOULET* 05 55 51 69 22			Stéphanie DOUCET-GAILLOT 04 26 28 63 95		
Bruno LIENARD 05 55 12 96 26			Bernard VIDAL* 05 59 80 88 93			Christine DUVIEUSART 04 73 43 15 89		
Aurélié BERGER 05 49 55 65 06			Didier ROCHOTTE 04 34 46 66 11			Boris DOBRYCHINE 05 90 99 46 64		

❖ Des réflexions menées avec les services déconcentrés

Pour préparer les comités de pilotage du Club, les référénts en services déconcentrés, le bureau QV2 et les deux AMO Cerema et Capgemini Consulting peuvent se réunir au sein d'un **comité pré-décisionnel**. En 2016, ils se sont réunis deux fois :

- En janvier, pour engager une discussion sur la refonte de la structuration du Club et repenser l'accompagnement des territoires
- En octobre, pour préparer l'appel à projets 2017

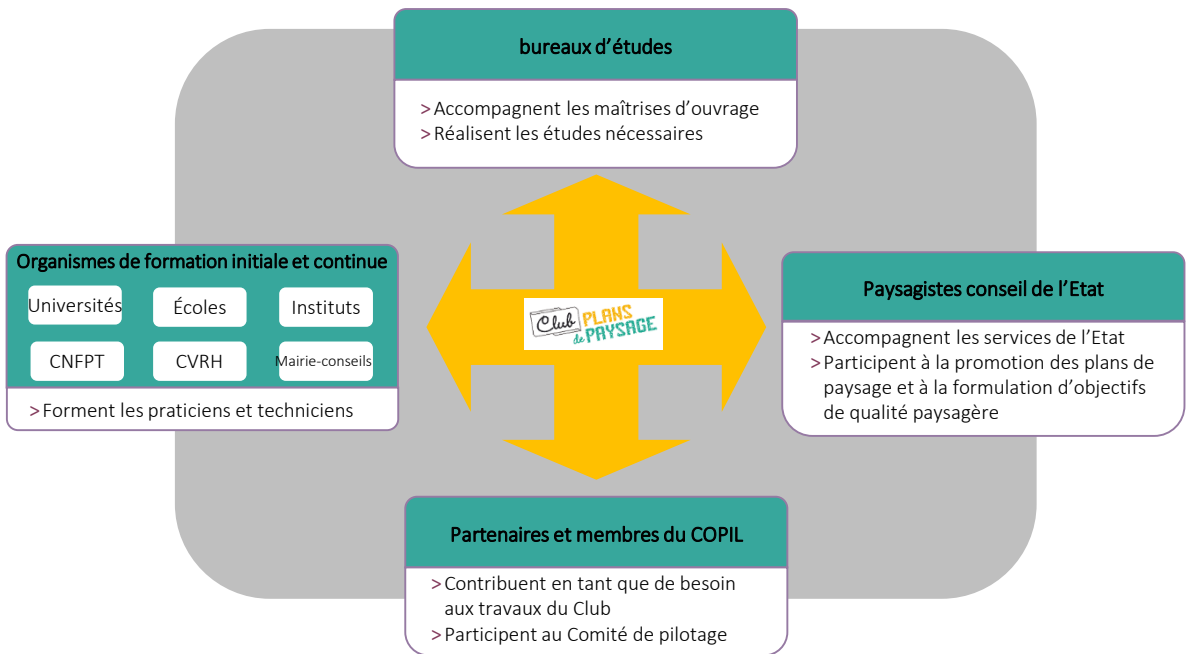
Un Club bien implanté au sein de l'écosystème du paysage

Le Club se positionne au centre d'un écosystème d'acteurs dans le domaine du paysage et s'appuie sur leurs expertises. Il est un lieu de rencontre entre les décideurs politiques, les techniciens, les chercheurs et experts techniques.

Ces différents acteurs participent au Club en **alimentant ses travaux et ses réflexions**, qu'il s'agisse de praticiens ou de théoriciens.

Ils sont également de **bons relais** à la politique portée par l'Etat et aident à faire monter en compétence les maîtrises d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des politiques paysagères.

Enfin, ils contribuent **aux retours d'expériences** sur les politiques paysagères menées dans les territoires.



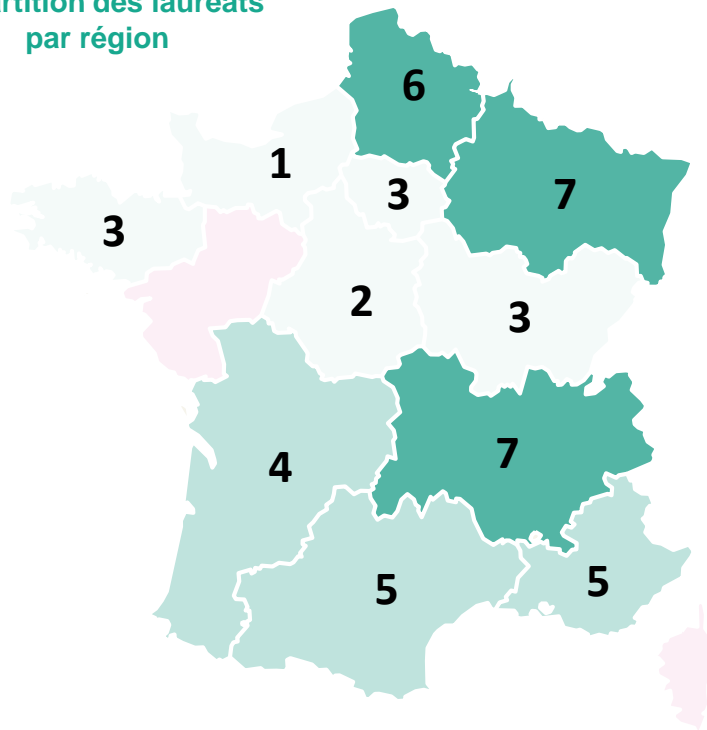
Réseau de partenaires mobilisable par le Club

Un Club composé de 50 territoires membres sur 15 régions

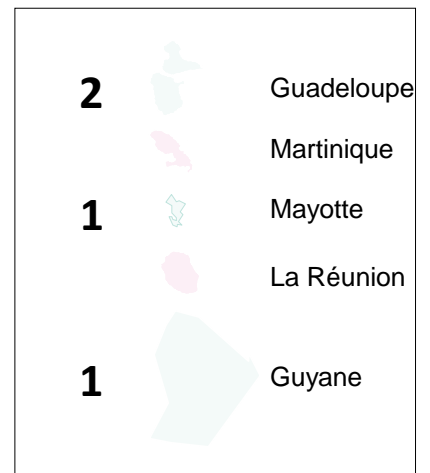
En 2016, le nombre de membres du Club est resté stable. Il compte **50 territoires membres**, qui se répartissent sur 15 régions. Seules la Corse, la Réunion et la Martinique ne comptent pas encore de territoires membres du Club « Plans de paysage ». La répartition territoriale est ainsi quasiment équilibrée, le Club touchant **85% des régions**.

Le Club est composé de 21 lauréats de l'appel à projets 2013, de 24 lauréats de celui de 2015 et de 5 territoires associés. L'appel à projet étant bisannuel, la fin d'année 2016 a été consacrée à la préparation de l'appel à projet 2017.

Répartition des lauréats par région



Total : 50 lauréats (dont 5 territoires associés)



Légende : 6 ou 7 lauréats Entre 3 et 5 lauréats Entre 1 et 3 lauréats Aucun lauréat **7** Nombre de lauréats par région

L'année 2016 a été marquée par la consolidation du Club.

D'une part, **les lauréats 2013** ont pour la majorité terminé leur plan de paysage, à l'exception du Pays de Nay et Pau Porte-des-Pyrénées.

Les lauréats 2015 ont quant à eux franchi les premières étapes de l'élaboration du plan de paysage, la consultation voire la sélection du bureau d'études.

Les **futurs appels à projets, et notamment celui de 2017**, permettront d'accroître le nombre de lauréats pour renforcer les possibilités d'échanges et de partages de bonnes pratiques.

❖ Des structures porteuses diverses, touchées par la réforme territoriale



L'élaboration des plans de paysage de ces territoires est portée par des structures diverses. (sur base des lauréats 2013 et 2015)

On recense en particulier :

- **23** communautés de communes ou communautés d'agglomération
- **9** syndicats mixtes de SCoT, de Pays, de Grand site ou d'aménagement
- **9** parcs, dont 8 Parcs naturels régionaux et 1 parc national
- **3** communes seules
- **6** autres types de structures, avec 1 établissement public territorial de bassin, 1 association, 1 pays d'art et d'histoire, 1 conseil régional et 1 pôle d'équilibre

Impact de la réforme sur les lauréats du Club

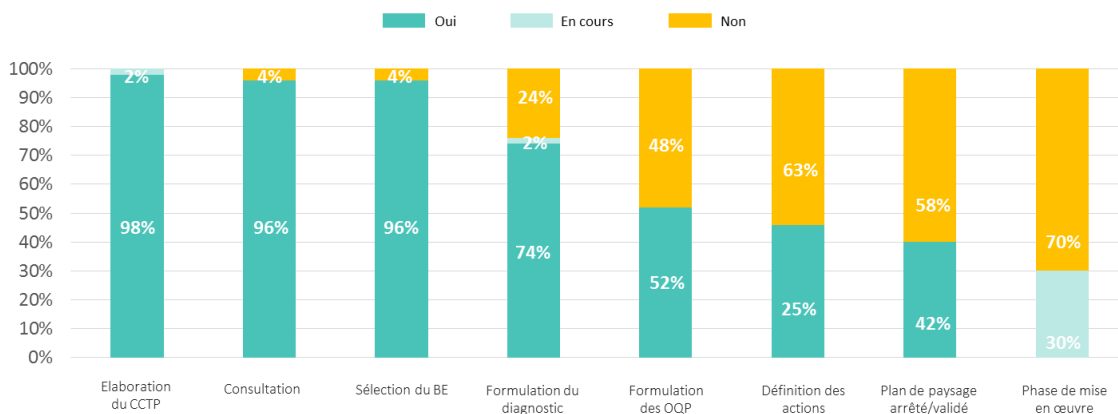
La réforme territoriale s'est accélérée en 2016 avec son troisième volet et la **loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)**, promulguée le 7 août 2015. Elle redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale et favorise la montée en puissance des intercommunalités.

Avec la loi NOTRe, les nouvelles intercommunalités devront compter au moins 15 000 habitants et être organisées autour de bassins de vie. La réforme **amplifie ainsi le processus d'intégration** des communes pour faire changer les intercommunalités d'échelle.

Plusieurs lauréats sont concernés par cette réforme et ont dû fusionner avec d'autres communautés de communes. La structure porteuse originelle du plan de paysage se retrouve ainsi incluse dans des intercommunalités plus larges. Le plan de paysage ne couvre plus qu'une partie de l'ensemble et le portage politique peut s'en trouver affaibli.

Au regard de l'importance des enjeux paysagers et de l'opportunité qu'ils représentent pour la construction d'un projet de territoire porteur et mobilisateur, le Club soutient les collectivités qui souhaiteraient **étendre leur démarche**, via un accompagnement renforcé par les DREAL.

Avez-vous franchi les étapes suivantes ?

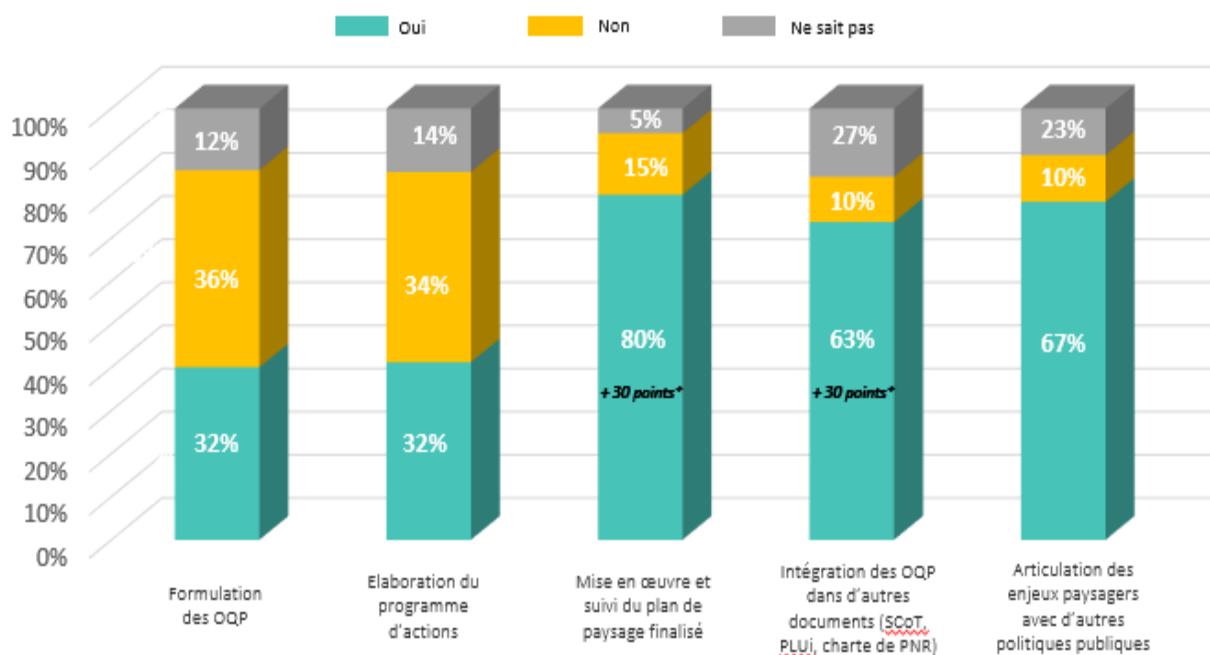


Concernant les attentes des membres vis-à-vis du Club et de son offre de services, l'enquête a permis d'établir qu'elles portent essentiellement sur des **publications méthodologiques**, l'organisation de journées d'échange entre structures porteuses, le recensement d'outils disponibles sur le plan de paysage. Le portail extranet est connu de la majorité des membres.

Quelques membres suggèrent des pistes pour enrichir l'offre de services du Club, parmi lesquelles la mise en place d'une approche plus individualisée d'accompagnement des lauréats; la mise en place de **cellules régionales** du Club et l'organisation de rencontres décentralisées; un accompagnement pour l'élaboration d'une stratégie de communication autour du Plan de paysage et d'outils de communication ; un appui financier pour la phase de mise en œuvre.

L'enquête a, en outre, permis aux membres de choisir des **thématiques de travail à prioriser** en 2017 par le Club pour les groupes de travail. Il s'agit en particulier de réfléchir ensemble sur la mise en œuvre du plan de paysage, sur l'articulation des enjeux paysagers avec les politiques publiques et sur l'intégration des objectifs de qualité paysagère dans des documents type SCOT, PLUi ou charte de PNR.

Sur quels types de sujets avez-vous le plus besoin d'appui ?



II. Vie du Club

Le séminaire annuel



Le Club Plans de paysage organise chaque année un séminaire, moment de rencontres et d'échanges. Ce rendez-vous annuel, ouvert à tous les membres et partenaires du Club, s'articule autour de **présentations et tables-rondes**. Son organisation est pilotée par le bureau des paysages et de la publicité.

La troisième édition du séminaire annuel du Club s'est tenue à Paris **le 11 mai 2016**. A cette occasion, près de **110 participants** se sont retrouvés dans les locaux du ministère de l'Environnement, dont plusieurs représentants des territoires lauréats des appels à projets « plans de paysage », ainsi que de nombreux partenaires et représentants des services de l'Etat.

Séquences introductives

❖ Ouverture du séminaire

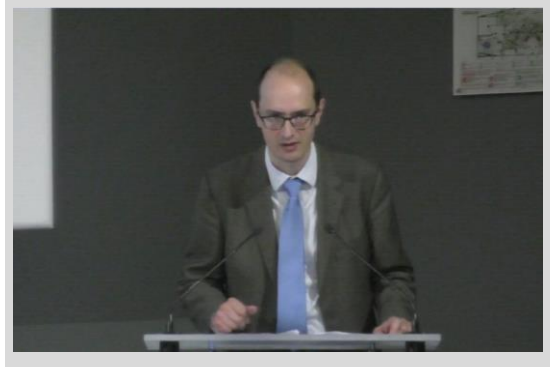
Le séminaire a été **ouvert par Laurent Girometti**, Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages.

Après avoir brièvement rappelé les ambitions du Club, il a souligné l'importance du travail de communication, de sensibilisation et des moments d'échange tels que ce séminaire.

Il est revenu sur le fil rouge de ce troisième séminaire, à savoir **l'enjeu de la participation dans l'élaboration d'un plan de paysage** et sur le lien particulier entre démocratie participative et paysage.

Enfin, il a développé deux nouvelles orientations importantes pour le Club :

- la volonté **d'ouvrir les possibilités d'échange à d'autres territoires**, afin de tirer parti des enseignements issus de l'expérience de tous ceux qui se sont lancés dans la formulation d'objectifs de qualité paysagère.
- la nécessité **d'accompagner désormais les lauréats dans la mise en œuvre** de leur plan de paysage.



❖ Bilan d'activité du Club et présentation de la feuille de route 2016

Patrick BRIE, adjoint à la sous-directrice de la qualité de vie au ministère, a présenté le **bilan des activités du Club depuis sa création en 2013**, notamment les principaux groupes de travail et dernières productions méthodologiques et a souligné l'importance des outils d'échanges, tels que le nouvel extranet, au cœur de la vie du club.

Il a rappelé également **l'offre de services proposée par le Club** pour accompagner les territoires.

Enfin, le sous-directeur adjoint est revenu sur **l'évaluation de l'action menée par le Club**, conduite en 2015 au travers d'entretiens et de questionnaires en ligne, qui a conduit à reposer les objectifs du Club et à définir la feuille de route 2016. Il a insisté en particulier sur **l'importance de se structurer au niveau des grandes régions**, avec le projet de développer des clubs « plans de paysage » déconcentrés.

Retours d'expérience des territoires

Retour sur le plan de paysage de Mamoudzou



L'équipe en charge du plan de paysage de la **commune de Mamoudzou** a présenté les modalités d'association des différentes parties prenantes de la démarche, dans un contexte territorial mahorais en forte mutation.

Sidi Moukou Hamada, Directeur du Développement durable, **Bacar Ali Boto**, Adjoint au maire chargé de l'Administration générale, **Mohamed Moindjie**, Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement, **Raïze Maliki**, Adjointe au maire chargée de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Propreté urbaine et **Anne-Pascale Pertus**, paysagiste au sein du bureau d'étude JNC Sud

Comment mettre en place une dynamique d'acteurs autour du plan de paysage ?



Trois territoires, à différents stages de la démarche, ont présenté les modalités expérimentées pour **la mise en place une dynamique d'acteurs favorable** à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de paysage.

Le panel était composé de Francis Tallin et Albert Sayag, en charge du **plan de paysage du PN des Calanques** ; de Simon Paillet, en charge du **plan de paysage de l'Albanais Savoyard** ; de Charles Claudel, en charge du plan de paysage de la **communauté de communes de Haute Moselotte**

Séquences

❖ Présentation des dernières productions méthodologiques du Club

Nadia Aubry, Chef de projet AMO Club Plans de paysage, Cerema a présenté les 3 publications méthodologiques clés de l'année 2016, développées ci-après dans ce rapport d'activité :

- La fiche méthodologique pour l'élaboration du programme d'actions
- Le kit pour l'animation de la participation dans le cadre d'une démarche de plan de paysage
- La note sur les coûts et modalités de financement d'un plan de paysage

❖ Lancement du portail extranet du Club

Marie Villot, chargée de mission au bureau des paysages et de la publicité a lancé officiellement l'extranet du Club au séminaire. Une navigation sur les pages du portail extranet a été réalisée en direct sur écran, afin de présenter aux participants ce nouvel outil de travail.

Tables rondes d'élus et de techniciens

Pourquoi s'engager dans un plan de paysage ?



Une première table ronde animée par Philippe Schmit, délégué général adjoint de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), a présenté les **motivations poussant un élu à se lancer activement dans une démarche de plan de paysage** et à en assurer le portage politique.

Claude Courvoisier, Maire de Villiers-sous-Chalamont (Cœur comtois), **Maurice Ricard**, président du Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise, **Loïc Le Trionnaire**, maire de la commune de Plescop (PNR du Golfe du Morbihan), et **Franck Delattre**, président en charge de l'Habitat et conseiller municipal de la ville de Soissons, (communauté d'agglomération du Soissonnais)

Comment saisir et se ressaisir des « aspirations des populations » ?



Une seconde table ronde animée par Richard Raymond, chercheur au CNRS, a réuni des **paysagistes praticiens et enseignants** pour discuter des **postures, des outils et des compétences** que les professionnels mobilisent afin de **se saisir des aspirations des populations** et de les traduire dans le projet paysager.

Anne-Pascale Pertus, paysagiste praticienne, **François Bonneaud**, paysagiste, **Alexis Pernet**, enseignant chercheur à l'Ecole du Paysage de Versailles, **David Montebault**, responsable de la formation paysage à l'Ecole du Paysage d'Angers

Clôture du séminaire

Juliette Favre, chef du bureau des paysages et de la publicité a conclu ce séminaire en remerciant l'ensemble des intervenants de la journée et en **saluant la mobilisation pour ce séminaire**.

Une mention particulière a été accordée à **Marie Villot**, qui s'est investie pour le Club pendant plusieurs années et qui quittait son poste pour rejoindre la DREAL Normandie.

Les actes du séminaire sont disponibles sur le portail extranet du Club

Les groupes de travail nationaux du Club

Les groupes de travail nationaux rassemblent les techniciens des territoires lauréats, les partenaires du Club, les maîtres d'œuvre et experts autour d'une thématique, et sont basés sur la libre participation.

En 2016, le choix a été fait d'aborder le sujet de **la transition énergétique par l'entrée paysagère** et de réfléchir sur la manière de construire un plan de paysage qui intègre toutes les dimensions de la transition. Un livrable méthodologique sera élaboré sur la base des travaux menés en séance. Ces productions issues des groupes de travail font l'objet d'une diffusion à l'ensemble des lauréats, territoires associés membres du Club et partenaires.

Le groupe de travail n°5 : « Plan de paysage et transition énergétique »

❖ Un nouveau modèle de travail : le groupe de travail en région

Cette journée, consacrée au thème de la transition énergétique, s'est déroulée le **9 décembre 2017 à Lyon**. La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a participé à la conception et à l'organisation de la journée, en partenariat avec l'équipe d'animation nationale du Club. Ce **partenariat** a permis de mobiliser à la fois le réseau du Club national et le réseau paysage de la DREAL.

Ce **nouveau format de groupe de travail** a été plébiscité par les membres du Club avec une participation conséquente : **60 participants au total**, dont 12 lauréats 2013 et 2015, 7 territoires non-lauréats, 6 personnes DDT Auvergne-Rhône-Alpes, 10 organismes d'ingénierie représentés (CAUE, experts), 10 bureaux d'étude et paysagistes (DPLG/PCE), 6 intervenants de la Chaire Paysage et Energie de l'Ecole nationale supérieure de paysage Versailles Marseille.

- Gilles de Beaulieu, chargé de mission paysage du ministère, a animé une première table-ronde sur **les motivations pouvant conduire à axer un ou plusieurs volets du plan de paysage sur la transition énergétique**. Conçue sur une modalité prospective, cette table-ronde a réuni plusieurs techniciens de territoires lauréats du Club débutant leur démarche de plan de paysage.
- Isabelle Claus, ingénieure-paysagiste, a ensuite présenté **le volet énergétique du Plan de paysage des Monts du Lyonnais**.
- Quatre kiosques ont ensuite permis d'exposer les études réalisées dans le cadre de la **Chaire Paysage et Energie de l'ENSP** sur « *La place des énergies renouvelables en Pays Thouarsais* », « *La transition énergétique par le projet de paysage du Syndicat Ouest Lyonnais* », « *L'implantation d'un poste source pour le raccordement d'énergies renouvelables au réseau électrique dans les paysages du PNR des Préalpes d'Azur* » et « *Désirs et inventions de la transition énergétique par les paysages du pays du chalonais* »
- Enfin, la journée s'est conclue sur **2 ateliers** sur les méthodologies d'élaboration des programmes d'actions de plan de paysage et TEPOS ou TEPCV, et sur l'intégration de la problématique des infrastructures d'énergies renouvelables dans un plan de paysage.

Territoires participants : Ile de Marie Galante ; PNR Livradois-Forez ; Val de Moselle et Chardon Lorrain ; PNR du Golfe du Morbihan ; Monts du Lyonnais ; **Syndicat Ouest Lyonnais** ; **Pays Thouarsais** ; **PNR Préalpes d'Azur** ; **CC Côte Sud Chalonnaise**

❖ Principaux enseignements du groupe de travail

Sur le fond, les échanges de la journée ont fait fortement remonter la question de l'acceptabilité

Table-ronde prospective



- La transition énergétique est un enjeu à **ventiler sur l'ensemble des volets** d'un plan de paysage
- Aborder le plan de paysage par la transition énergétique **sous l'angle de la ressource** permet de **convaincre les élus** (enjeux politiques locaux)

Retour d'expérience Monts du Lyonnais



- La **concertation** est un **exercice difficile** : 37 000 hab. concernés / 40 à 50 participants aux ateliers thématiques (majorité d'élus)
- La notion de **filière complète** est à **prendre en compte**: lien entre économie et paysage (coupler l'utilisation du bois de chauffage avec l'entretien des haies)

Kiosques Chaire Paysage et Energie (ENSP)



- Le recours à des **éléments graphiques** pour exprimer des analyses présente une **vertu pédagogique** avérée et permet de sortir de la sphère technique (posters A0, jeu de l'oie)
- L'**analyse multicritères** est une approche utile à appliquer à la transition énergétique (**comparaison** des impacts des différentes sources d'énergie)

Ateliers 1 & 2



- Développer une politique de **gestion des connaissances** permet de **diffuser la méthodologie Plan de paysage** auprès des **énergéticiens**

Les **professionnels de l'énergie** doivent être intégrés dans les discussions

- Il faut considérer le paysage comme une **ressource valorisable**
- Il est nécessaire de trouver des **solutions acceptables** pour développer les énergies renouvelables

- Ne pas aborder la transition énergétique comme un élément isolé, mais en la traitant à travers l'ensemble des enjeux du territoire (habitat, mobilité, agriculture, etc.)
- Ne pas aborder la transition énergétique sous l'angle unique de la production d'énergie mais également sous les angles de **l'économie d'énergie et de la redéfinition des modes de consommation**
- Privilégier les projets de production d'énergie renouvelable menés à une échelle locale et travailler sur l'intégration des filières au tissu économique local, pour une contribution à la vitalité des territoires
- Diversifier les modes de production d'énergie en valorisant les ressources locales (filiale bois, thermique, méthanisation), en complément de la réflexion sur l'éolien et le photovoltaïque
- Intégrer dans les projets des professionnels de l'énergie, capables d'apporter une véritable expertise technique
- Identifier des modes de concertation plus actifs des populations dans la genèse des projets de paysage

Une synthèse de cette journée est en cours de production.

Les clubs déconcentrés

Le Club inter-régional Sud-Ouest

Le Club « Plans de paysage » inter-régional Sud-Ouest est né **en juillet 2015** pour fédérer les lauréats régionaux de 2013 et 2015. Il est le premier des clubs déconcentrés pour les plans de paysage et se veut un **espace d'échanges et d'accompagnement des territoires** engagés dans cette démarche.



Pour plus d'information, rendez-vous sur le Portail extranet du Club Plans de paysage, rubrique « Vie du club en région ».

L'animation de ce club est aujourd'hui assurée par **la DREAL Occitanie**, au sein de la division "Sites et paysages" (direction de l'Aménagement) de Toulouse. Ce club offre aussi une occasion de **confirmer le rôle des correspondants Paysage des DDT** qui constituent de précieux relais locaux.

Il vise à rassembler les différents territoires lauréats des appels à projets « Plan de paysage » et plus largement les territoires désireux de s'engager dans une démarche de plans de paysage et de la promouvoir.

Sont donc invités à participer activement à ce club inter-régional :

- les territoires lauréats des appels à projets 2013 et 2015 des régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Aquitaine (dans leurs limites existantes avant le 1er janvier 2016) : Pau Porte des Pyrénées (64), Pays de Nay (64), Communauté de communes de Labastide-Murat (46), Grand Albigeois (81), Lomagne Gersoise (32), Véziaux d'Aure (65), Massifs du Canigou et Puigmal (66)
- les référents territoriaux DREAL des territoires lauréats
- les référents paysage des DDT des territoires lauréats
- les paysagistes-conseil des DDT et de la DREAL
- les candidats non retenus lors des appels à projets mais intéressés par la démarche
- les référents paysage des autres DDT de la région Midi-Pyrénées concernés par un de ces territoires non lauréats
- le Cerema



Contact : Alain Guglielmetti, DREAL Occitanie : alain.guglielmetti@developpement-durable.gouv.fr

La participation et l'implication dans ce club inter-régional sont **volontaires** et ne revêtent aucune forme d'obligation. Les collectivités intéressées sont priées de le notifier par un courrier d'intention adressé à la DREAL Occitanie.

Il est prévu d'organiser au moins **deux rencontres par an**, chacune pouvant se développer autour d'une thématique particulière ou sur des points plus précis, en fonction des souhaits des participants, des retours méthodologiques nationaux et des sujets du moment. Les réunions se dérouleront de manière tournante sur les territoires, ou à défaut sur Toulouse.

Après plus d'un an d'existence, le Club inter-régional sud-ouest **s'est réuni 3 fois**. Les réunions se font actuellement sur un **format d'une demi-journée** suivie d'un déjeuner. Le format pourrait être amené à évoluer avec l'arrivée des nouveaux lauréats en 2017.

Première rencontre : 10 juillet 2015 – Labastide-Murat (Lot)



Massif du Canigou

Cette première session a permis aux nouveaux lauréats de l'appel à projet 2015 d'échanger avec ceux de 2013, pour la **rédaction de leur cahier des charges**.

Le PNR des Causses du Quercy a partagé ses avancées et souligné l'importance dans le cas de son plan de paysage de ne pas allonger la phase de diagnostic et de se concentrer sur la définition d'un projet de territoire et d'un plan d'actions.

Cette rencontre a été l'occasion de revenir sur les avancées méthodologiques issues du Club national.

Deuxième rencontre : 2 décembre 2015 – Auch (Gers)



Véziaux d'Aure



Lomagne gersoise

Le périmètre du Club a évolué en incluant l'ancienne région Aquitaine et devient **le Club Sud Ouest**. Les participants souhaitent que ce Club soit un relais du Club national, car la plupart ne peut participer aux rencontres nationales faute de temps.

La vocation à s'ouvrir **aux différents territoires engagés dans une démarche de plan de paysage**, qu'ils soient lauréats ou pas des appels à projets, a été rappelée et repose sur le travail des DDT pour faire remonter l'information.

Les territoires du Canigou, Véziaux d'Aure, Labastide-Murat, Lomagne gersoise et Grand Albigeois ont fait le point sur l'avancée de leurs démarches.

Enfin, deux sujets ont suscité des débats : la question des **sources de financement d'un plan de paysage** et celle de son **évaluation**.

Troisième rencontre : 1^{er} juillet 2016 – Castres (Tarn)



Grand Albigeois

Cette troisième réunion a permis d'intégrer le CEREMA au Club Sud-Ouest. Il informe des **avancées méthodologiques** récentes sur la réalisation de plans de paysage.

Le territoire de Véziaux d'Aure a apporté des précisions sur l'avancement de la démarche et a souligné les incertitudes liées à un futur regroupement de communautés de communes.

Enfin, cette session a permis de faire un retour sur le **séminaire national du 11 mai** et de s'interroger sur la manière d'assurer une animation une fois l'étude finalisée.

III. Publications et productions du Club

Les fiches méthodologiques produites par le Club ont pour objectif de reprendre les réflexions ou questionnements émis **lors des groupes de travail**. Elles permettent de **donner un éclairage sur un sujet** en prenant des exemples concrets issus des travaux des lauréats.

Les thèmes sont **proposés par les territoires** lors de l'enquête annuelle et validés ensuite en comité de pilotage. Il s'agit de sélectionner des sujets prégnants pour les territoires sur lesquels engager une réflexion qui puisse intéresser plusieurs membres du Club.

Ces publications formeront à terme **un répertoire de fiches**, utile aux territoires qui s'engageront par la suite dans la démarche « plans de paysage ». Elles permettent aussi de prendre le pouls des territoires afin de savoir quelles sont les thématiques clés sur lesquels ils travaillent et les sujets qui les préoccupent.

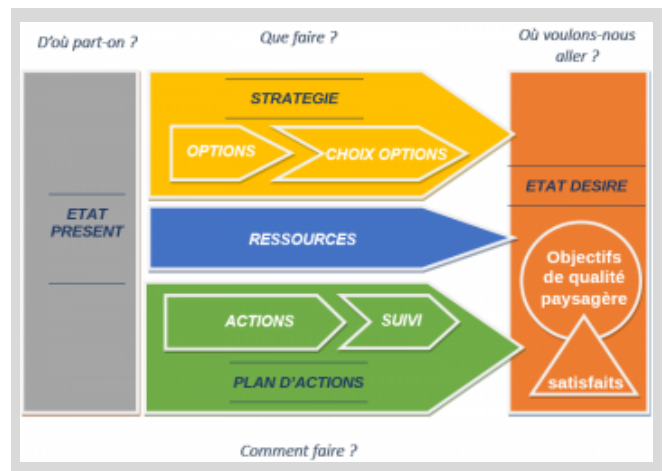
L'année 2016 a permis d'enrichir le recueil avec des fiches sur trois thèmes :

- ❖ L'élaboration du programme d'actions
- ❖ L'animation de la participation
- ❖ Le financement d'un plan de paysage

Fiche méthodologique pour l'élaboration du programme d'actions

Le 1er octobre 2015, un groupe de travail s'est réuni pour aborder **la question de l'élaboration du programme d'actions**.

Ce groupe de travail a donné lieu à la production d'une fiche méthodologique qui s'appuie sur les retours d'expériences des plans de paysage les plus avancés dans leur démarche, ainsi que sur les méthodologies mises en œuvre dans le cadre d'autres démarches, telles que les agenda 21. Elle est également alimentée par des travaux de recherche.



L'élaboration du programme d'actions est la **dernière étape clé pour terminer le document de plan de paysage**. Elle est essentielle car elle conditionne en grande partie la mise en œuvre du plan de paysage. Un plan d'actions réaliste permet de faire en sorte que le plan de paysage soit un **véritable document de projet** et qu'il ne reste pas au stade du simple document stratégique.

Le passage des objectifs de qualité paysagère aux dispositions opérationnelles **se fait en 3 étapes**, qui forment l'architecture de cette fiche

1. *L'identification d'un vivier d'actions*
2. *Le choix des actions : juger de la pertinence, de la priorité et de la faisabilité*
3. *L'organisation du plan d'actions*

Kit pour l'animation de la participation dans le cadre d'une démarche de plan de paysage

Ce kit méthodologique est issu des **travaux sur la participation** menés dans le cadre de **deux groupes de travail du Club « Plans de paysage »**, qui ont réuni chacun en septembre 2014 et décembre 2015 une quinzaine de territoires lauréats des appels à projets 2013 et 2015, autour de l'équipe d'animation nationale.

Le kit formalise ces premiers retours d'expériences, **recense des facteurs de succès** et propose sur cette base des recommandations générales à destination des porteurs de projet engagés dans une démarche de plan de paysage.

Il propose :

- une note sur les enjeux de la participation
- une note sur les acteurs de la participation
- une série de fiches-outils

Des fiches-outils complémentaires pourront être réalisées sur la base des retours d'expériences des membres du Club Plans de paysage.



Note sur les coûts et modalités de financement d'un plan de paysage



Cette note vise à apporter des éléments de réponse à une interrogation très concrète sur le coût d'un plan de paysage que se posent les nouveaux lauréats et les collectivités intéressées par la démarche.

Les quelques notions apportées par cette note peuvent **aider les collectivités à se projeter et à anticiper le besoin de financements** complémentaires à la subvention obtenue grâce à l'appel à projets du ministère.

L'équipe d'animation a mené une enquête en ligne entre **février et mars 2016**.

Cette note présente la synthèse des résultats obtenus auprès **des 30 territoires lauréats** de l'appel à projets « plan de paysage » qui ont répondu à cette enquête.

Elle a pour objectif de mettre à la disposition de structures porteuses des **exemples concrets sur les coûts, les sources de financement et les ressources humaines** mobilisées dans le cadre d'une démarche de plan de paysage.

Les données exposées dans ce document sont présentées à **titre indicatif** : la structure de coût d'un plan de paysage varie fortement d'une démarche à l'autre et le chiffrage global doit être estimé en fonction d'une série de variables propres à chaque territoire.

1. *Panorama des coûts d'élaboration d'un plan de paysage*
2. *Typologie des postes de dépense*
3. *Composition des équipes chargées du plan de paysage*
4. *Financement des phases d'élaboration du document*
5. *Financement de la phase de mise en œuvre du plan de paysage*

Toutes les fiches sont téléchargeables sur le site extranet du Club (cf p.28)

IV. Les outils de communication du Club

Afin de **promouvoir la démarche « plan de paysage »**, les avancées de ses membres et les travaux effectués en son sein, le Club s'est doté d'une série d'outils de communication. Ils visent à accompagner la dynamique d'échanges entre les territoires membres mais aussi à **sensibiliser** plus largement, au-delà des membres du Club, sur la formulation des objectifs de qualité paysagère.

L'année 2016 a été marquée par la **mise en service d'une plateforme d'échanges extranet**, première étape vers l'ouverture à un large public. A terme, lorsque le Club et ses membres seront prêts, la transformation de l'extranet en un site internet pourra être considérée.

En 2016, le Club a décidé d'évaluer la portée de **sa stratégie de communication**. Si la sphère du paysage est désormais largement impliquée dans le fonctionnement du Club et dans ses travaux, celle des élus semble aujourd'hui moins présente. Or, le portage politique est un élément clé de succès des plans de paysage.

Le Club a ainsi cherché en 2016 à évaluer ses outils de communication et leur capacité à toucher les élus. Cette évaluation pourra conduire à réadapter la stratégie en 2017, si nécessaire. Il pourra s'agir d'étendre la palette des outils utilisés, de mieux cibler les relais qui permettent d'accéder aux élus ou de cartographier plus finement les acteurs à même d'être des ambassadeurs de la démarche.

Afin de **faciliter et centraliser les échanges** entre l'équipe d'animation du Club Plans de paysage et les territoires membres et partenaires du Club, une boîte mail générique a été créée en octobre 2015. Vous pouvez ainsi désormais nous écrire à l'adresse suivante :

club.plansdepaysage@developement-durable.gouv.fr

Outils de communication utilisés en 2015

La lettre d'information du Club



Les brochures sur le Club et le plan de paysage



Alfresco

Nouveaux outils de communication 2016

L'extranet du Club



Sa plaquette de présentation

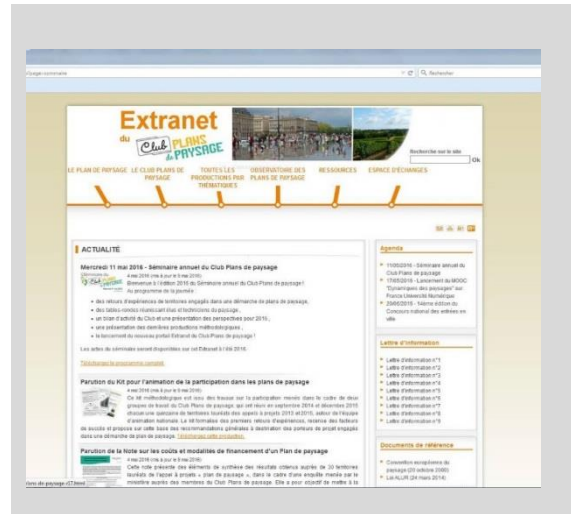


L'extranet du Club

Afin de renforcer la dynamique d'échange et de faciliter le partage d'information, le Club Plans de paysage a lancé **en mai 2016** un nouvel outil de travail dédié à ses membres et partenaires : un portail extranet, ouvert et accessible à tous.

Ce portail extranet est mis à jour régulièrement par l'équipe d'animation du Club (AMO Capgemini consulting et bureau des paysages et de la publicité) et accessible à l'adresse suivante :

<http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr>



Nom d'utilisateur : planpaysage

Mot de passe : extr@planpaysage

Quelques données sur la fréquentation de l'extranet

De son ouverture jusqu'à fin décembre, l'extranet a reçu **491 visiteurs uniques**, **583** visites et **4509** pages ont été vues, 10 minutes étant passées sur chaque page en moyenne.

L'accès s'est fait directement ou grâce à la lettre d'information du Club, aux sites des **DREAL**, à des blogs ou Facebook.

Une ouverture à un plus large public

Le site extranet est ouvert à tous, dès lors que l'identifiant et le mot de passe génériques ont été communiqués. Il n'est pas uniquement réservé aux territoires lauréats.

En comparaison, Alfresco, la plateforme de partage et d'échange mise en place en 2014, était d'un accès restreint, uniquement accessible aux **membres du Club Plans de paysage et aux référents paysage officiant en services déconcentrés, et sur demande auprès de l'équipe d'animation du Club.**

L'extranet vise ainsi à **diffuser l'information sur les plans de paysage à un public plus large**, avec l'ambition de devenir à terme le portail de référence sur la démarche. L'identifiant et le mot de passe sont volontairement simples et faciles à diffuser afin de toucher un public élargi.

Une structuration plus simple de l'information

L'extranet doit permettre de mieux structurer l'ensemble des documents mis à disposition des membres.

D'autres ressources et publications viendront l'abonder au fur et à mesure de l'avancement des travaux des territoires et en fonction des activités menées par le Club.

Il se présente sous la forme d'un **centre de ressources sur la démarche de plans de paysage**, capitalisant sur les expériences des lauréats et les travaux du Club.



L'extranet est structuré en 6 principales rubriques :

1. **La rubrique Plan de paysage** présente quelques éléments de cadrage sur la démarche de plan de paysage et sur l'outil de projet qui en constitue le cœur : les objectifs de qualité paysagère
2. **La rubrique sur le Club Plans de paysage**, permet de suivre l'actualité nationale et régionale du Club (groupes de travail, séminaires, appels à projets, etc.)
3. **La rubrique Toutes les productions par thématique** répertorie toutes les publications du Club, issues de réflexion menées dans le cadre de groupes de travail ou d'enquêtes conduites auprès des membres du Club
4. **La rubrique Observatoire des plans de paysage** recense les informations relatives aux territoires engagés dans une démarche de plan de paysage (plans de paysage finalisés, fiches-profilés des lauréats et territoires associés du Club, articles de presse, etc.)
5. **La rubrique Ressources** propose de la documentation relative au paysage, à la démarche paysagère ou à la recherche en matière de paysage
6. **La rubrique Espace d'échanges** comprend un forum de discussion ouvert à tous et sur lequel vous pouvez poser vos questions et échanger sur la démarche de plan de paysage.

Evolutions envisagées

- ❖ Aujourd'hui, les informations concernent principalement les plans de paysage issus des appels à projets 2013 et 2015. L'ambition en 2017 est de pouvoir **intégrer plus largement les plans de paysage historiques**, et ceux qui se sont développés seuls, en dehors de l'appel à projets. Cette ouverture impliquera d'identifier les démarches et les initiatives pour mener des plans de paysage, et s'appuiera fortement sur les professionnels de terrain.
- ❖ Pour faire de ce portail extranet une plateforme de référence sur la démarche de plan de paysage, nous avons besoin de vous ! Vous pouvez diffuser la plaquette et les codes d'accès au sein de vos réseaux, sur vos sites internet et à toute personne intéressée. N'hésitez pas également à nous faire part de toute information que vous souhaiteriez voir relayée sur ce portail extranet.

NB : La plateforme Alfresco continue à exister pour mettre en ligne les documents bruts. Elle permet par exemple aux territoires de déposer les plans de paysage dans leurs différentes phases et de bénéficier des cahiers des charges et des premiers retours d'expérience des autres territoires membres.

La lettre d'information du Club

Le Club « Plans de paysage » a lancé en décembre 2013 le premier numéro de sa lettre d'information. Diffusée **trimestriellement** aux **membres du Club** et à ses **partenaires**, ainsi qu'à **tous les organismes intéressés** qui en font la demande, elle est rédigée aujourd'hui par Laure Mouhot (Cerema) en lien avec le bureau des paysages et de la publicité et l'équipe de Capgemini Consulting.

En 2016, l'équipe du Club « Plans de paysage » a fait paraître 3 numéros de sa lettre en mars, juin et octobre. Vous pouvez consulter l'intégralité des 11 numéros de la lettre à l'adresse suivante : <http://www.e-lettre.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-du-club-plans-de-paysage-2013-2015/rubrique25469.html>

La lettre d'information a été diffusée **par mail à 393 lecteurs** en 2016 et la liste d'abonnés continue de s'accroître. Elle s'adresse aux référents techniques et politiques des territoires lauréats mais touche également des journalistes, des partenaires, de très nombreux services du ministère en administration centrale et en services déconcentrés ainsi que de simples personnes intéressées par la démarche « plans de paysage »

Ce premier outil de valorisation des travaux du Club et de sensibilisation à la démarche a vocation à accroître encore son public, notamment en touchant davantage d'élus.

Cette lettre est hébergée sur internet et est ainsi accessible à tous : elle peut être diffusée et transférée à toute personne intéressée.

Elle est composée de 6 rubriques :

- Un **éditorial** de l'équipe d'animation du Club
- Un **zoom sur des points d'actualité** concernant des événements ou productions liés au Club ou de l'un de ses membres
- Le **témoignage** d'une personne impliquée dans l'élaboration d'un plan de paysage
- Un **agenda** pour partager les événements à venir liés aux activités du Club
- Une **revue de presse** pour relayer des articles relatifs aux plans de paysage parus dans les médias
- Des **brèves** pour résumer les principales actualités des territoires informer des actualités du Club
- Un **tableau de bord** qui traduit l'avancement des démarches dans les territoires membres.



Un extrait du dernier numéro de la lettre d'information du Club Plans de paysage parue en octobre 2016



Lettre d'information n°9 : Mars 2016

Cette première lettre d'information de l'année 2016 a permis **d'annoncer les différents temps forts de l'année** parmi lesquels le séminaire annuel du Club de mai 2016.

Elle est revenue également sur **les nouvelles ambitions du Club**, définies en se basant sur l'enquête en ligne lancée fin 2015 et sur le bilan d'activité 2015 du Club.

La parole était donnée dans cette édition à la chef de projet SCoT et référente du plan de paysage « Monts du Lyonnais », Hélène Gautron.

Lettre d'information n°10 : Juin 2016

Cette lettre intervenait en milieu d'année ce qui a permis **de dresser un point d'étape à mi-parcours de l'avancement de la feuille de route annuelle du Club**.

L'agenda a permis de diffuser aux membres du Club plusieurs événements dont un MOOC sur les paysages, un colloque et un séminaire de partenaires et d'annoncer les groupes de travail à venir.

Le plan de paysage de la commune de Mamoudzou était mis à l'honneur par Sidi Moukou Hamada, directeur « développement durable » de la mairie de Mamoudzou, avec la présentation des enjeux et de la démarche menée à Mayotte.

Lettre d'information n°11 : Octobre 2016

La dernière lettre de l'année est revenue **sur la préparation de l'appel à projets « Plans de paysage » 2017**, lancé en novembre 2016. Elle a également permis d'annoncer le démarrage de l'enquête annuelle et la préparation du groupe de travail « Plans de paysage et transition énergétique »

Les témoignages de plusieurs territoires du **Club inter-régional Sud-Ouest** ainsi que de référents DDT et d'Alain Guglielmetti pour la DREAL Occitanie, ont permis d'achever cette lettre en laissant la parole aux acteurs.

Les supports de communication

L'équipe d'animation du Club et le service communication du ministère proposent plusieurs **plaquettes de présentation** du Club, de ses outils et de la démarche « plans de paysage ».

Facilement diffusables, ils peuvent être utilisés par tous pour **sensibiliser à la démarche** « plan de paysage » et inciter à suivre les travaux du Club.

Une nouvelle brochure pour l'extranet

En 2016, un dépliant de présentation du **portail extranet** a été diffusé en version papier et électronique à divers publics. 300 exemplaires ont été distribués à ce jour.

L'extranet étant ouvert à tous, n'hésitez pas à contacter le Club pour en obtenir et les relayer dans vos réseaux.



Pour rappel, les autres brochures proposées par le Club sont les suivantes :



Pour communiquer sur l'outil de projet, et sensibiliser les élus aux avantages de cette démarche
400 exemplaires écoulés



Pour communiquer sur le Club, présenter ses objectifs, la nature de l'accompagnement et des témoignages de lauréats

Ces documents sont disponibles sur demande auprès du Club ou en téléchargement sur le site internet du ministère :

<http://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/Le%20plan%20de%20paysage,%20agir%20pour%20le%20cadre%20de%20vie.pdf>

V. Perspectives pour 2017

Le comité de pilotage du Club Plans de paysage s'est réuni le 15 décembre 2016 pour définir la feuille de route du Club pour l'année 2017.

En comparaison avec 2016, l'année à venir sera celle d'un **nouvel élargissement du Club** grâce à la troisième édition de **l'appel à projets « Plans de paysage »**. Avec une prévision d'au moins 25 lauréats supplémentaires en 2017, le Club atteindra ainsi un nouveau seuil, aussi bien au niveau national qu'au niveau des régions.

La **mise en place de clubs déconcentrés** reste un objectif pour 2017 et devrait être facilitée par la formation de groupes de 5 à 10 lauréats dans la majorité des régions.

Cet élargissement devrait également permettre **d'enrichir les échanges** entre les territoires. Les lauréats 2013, pour la plupart en phase de mise en œuvre, auront beaucoup à transmettre à ceux de 2015 et aux nouveaux de 2017, afin de les aider à surmonter ou anticiper certaines difficultés. L'arrivée de nouveaux lauréats pourra aussi faire émerger de nouvelles thématiques d'intérêt pour le Club.



L'organisation de groupes de travail et la production de fiches méthodologiques se poursuivra, avec la volonté de mettre l'accent sur certaines thématiques transversales, telles que l'articulation entre plan de paysage et SCoT, mais aussi de faire des focus plus spécifiques sur certaines phases de la démarche, en particulier celle de la mise en œuvre.

Le Club se diversifie et il s'agira de veiller à produire des documents qui peuvent intéressés aussi bien les lauréats de 2013 ayant finalisé leur plan de paysage que ceux de 2017 qui débutent.

Enfin, en s'appuyant sur ce qui a été fait par le passé, le Club aura pour ambition **de toucher davantage les élus et les décideurs publics**. Cela passe par un élargissement du dispositif de communication, au-delà de la sphère du paysage, et par l'organisation d'un transfert de compétences auprès des collectivités territoriales et du grand public. Accroître le travail de communication et de sensibilisation auprès des élus et techniciens des territoires, en association avec les partenaires du Club et les réseaux sera ainsi un chantier prioritaire pour 2017.

Tous ces chantiers seront au service de l'ambition du Club : généraliser le recours à la démarche de plan de paysage et, à travers elle, la formulation d'objectifs de qualité paysagère.

1. Conduire l'appel à projets « Plan de paysage » 2017

Maintenir la dynamique du Club

L'année 2017 sera une **année de transition pour le Club**, qui peut désormais s'appuyer sur l'expérience de ses 50 territoires, à différents niveaux d'avancement dans la démarche. L'appel à projets vise à **conforter ce Club par un élargissement de ses membres** et à maintenir la dynamique du Club. Cet appel à projets permettra aux collectivités lauréates de bénéficier d'un soutien financier de l'Etat à hauteur de 30 000€ ainsi que d'un accompagnement méthodologique.

Tout l'enjeu en 2017 sera de sélectionner des territoires à la fois volontaires, pour accroître les échanges au sein du Club, et exemplaires dans leur démarche ou dans les thématiques qu'ils portent. Ces deux conditions réunies permettront de diffuser la démarche.

Préparation de l'appel à projets

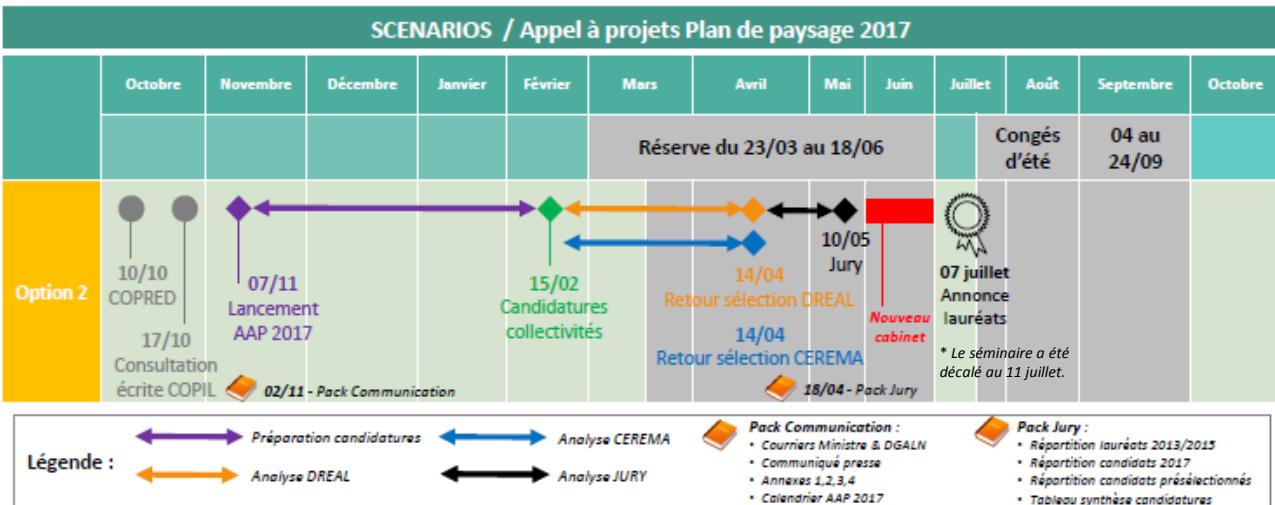
La **préparation** en amont de l'appel à projets s'est faite en 2016. Elle a permis de fixer les objectifs, de définir l'enveloppe budgétaire dédiée aux futurs lauréats et de choisir la meilleure option de calendrier.

Un comité prédécisionnel réunissant l'équipe d'animation nationale, le bureau des paysages et de la publicité du ministère, le Cerema et les référents paysage des services déconcentrés DREAL a revu **les critères de sélection** et conçu un système de notation par points pour favoriser l'équité dans l'analyse des dossiers.

L'année 2017 comme **année électorale** a été particulièrement contrainte en termes de calendrier. Réserve électorale oblige, le comité de pilotage a estimé préférable de raccourcir les délais de manière à pouvoir analyser les dossiers et sélectionner les lauréats avant juin 2017. L'annonce des lauréats pourra ainsi être faite par le nouveau ministre.

Le calendrier sera complexe pour les EPCI en cours de fusion début 2017 et pour les SCoT dont les nouveaux périmètres seront validés fin mars 2017. On peut ainsi s'attendre à un nombre moins élevé de candidatures à l'appel à projets que pour les appels à projets précédents.

L'AAP sera organisé pour une annonce des lauréats après la période de réserve électorale prenant fin au 18/06/2017



Principales étapes de l'appel à projets

Lancé le **25 novembre 2016**, l'appel à projets est resté ouvert jusqu'à mi-février 2017. Il s'agit ensuite de centraliser l'ensemble des candidatures reçues et de les répartir pour les analyses.

Pour favoriser la qualité des analyses, plusieurs points de vue sont pris en compte grâce à des notations en parallèle : celles du Cerema et du bureau des paysages et de la publicité d'une part et celles de la DREAL et DDT d'autre part.

La synthèse de ces analyses permet de donner un premier portrait du dossier de candidature et de faire émerger ses forces et faiblesses.

Participez à l'appel à projets "Plan de paysage"

Publié le Vendredi 2 décembre 2016



Crédits : A. Bouissou/Ministère

La sélection se fait en 2 temps avec

- **Une commission technique de pré-sélection** regroupant l'ensemble des analystes. L'objectif est de s'accorder sur un avis (très favorable, favorable, assez favorable) afin de transmettre une première liste au jury.
- Un **jury final** constitué de personnalités du réseau des paysages, de membres du COPIL et de la sous-directrice de la qualité du cadre de vie. Ils choisissent la liste définitive des lauréats, présentée ensuite au nouveau cabinet ministériel.

L'annonce officielle est prévue lors du séminaire annuel du Club début juillet. Les lauréats 2017 rencontreront les autres territoires membres du Club ainsi que les équipes d'accompagnement et les partenaires du Club. Il s'agira d'accueillir et d'intégrer ces nouveaux lauréats au réseau du Club.

Réflexion sur les suites de l'appel à projets

Une fois l'appel à projets terminé, un **bilan** sera effectué afin de recueillir les impressions et appréciations sur cette troisième édition. Ce bilan permettra d'améliorer le déroulement des prochaines sessions d'appels à projets et potentiellement de le faire évoluer.

Pour soutenir la dynamique, il pourrait notamment être envisagé :

- de transformer l'appel à projet bisannuel en un **processus de sélection annuel** afin de prendre en compte les candidatures en flux continu.
- de créer un **label « Plan de paysage »** qui permette de valoriser les territoires qui ont pensé un projet de territoire à partir du paysage, sans se limiter au seul vivier des lauréats des précédents appels à projets. Tout territoire ayant une démarche paysagère exemplaire pourrait ainsi y prétendre.

2. Conforter les échanges entre les territoires membres du Club

Renforcer le suivi et l'accompagnement des membres

Avec l'arrivée de nouveaux lauréats, les DREAL et le Cerema seront particulièrement sollicités. Il s'agira de renforcer l'accompagnement des territoires afin de les aider à réussir le lancement de leur plan de paysage. Les premières étapes, **rédaction du cahier des charges** et **sélection du bureau d'étude**, sont essentielles pour la suite de la démarche.

- Le type d'accompagnement attendu par les lauréats par les référents paysage seront à préciser pour la rentrée d'automne 2017.
- Des sessions d'accompagnement pour aider les lauréats 2017 dans la rédaction de leur CCTP pourraient avoir lieu en région.

Favoriser la naissance de clubs régionaux

L'organisation de moments de rencontres et d'échanges d'expérience sur un territoire donné (échelle régionale ou inter-régionale) est une demande qui émane depuis quelques années des lauréats.



Ces clubs permettraient de **relayer les travaux réalisés à l'échelle nationale** et d'intensifier les échanges entre territoires et auraient pour avantage de permettre :

- Un échange sur des thématiques plus en prise avec des enjeux locaux partagés par des membres du Club issus d'une même région
- La mise en place d'un réseau d'acteurs entretenant des relations plus étroites et sur la durée
- **Une facilité de déplacement** pour de nombreux territoires éloignés de Paris
- Une meilleure qualité des échanges au sein **de groupes de tailles plus réduites** que dans le cadre des GT nationaux

L'arrivée de nouveaux lauréats en 2017 offrira l'opportunité à davantage de régions d'organiser ces temps d'échanges. Plusieurs régions regrouperont en effet une dizaine de lauréats, ce qui assure une richesse des débats.

Certaines régions se posent la question **de lancer leur Club régional**. Le Club devra réfléchir à la structuration :

- Trouver le bon niveau d'articulation entre activités nationales et régionales, afin de ne pas sur-solliciter les chargés de MOA
- Réfléchir aux modalités d'organisation : la vie de ces clubs pourrait être rythmée par des journées, l'organisation d'actions de sensibilisation auprès de territoires non membres du Club.

3. Enrichir la production méthodologique du Club

Poursuivre l'organisation de groupes de travail

Le Club continuera à organiser des groupes de travail, qui pourront avoir lieu en région.

Parmi les publications prioritaires retenues pour une parution en 2017 figurent :

- Le guide à destination des techniciens pour l'élaboration de plans de paysage pour la transition énergétique, issu du groupe de travail de décembre 2016 sur ce thème.
- Les premiers retours d'expérience des territoires en phase de mise en œuvre, issu d'un groupe de travail sur ce thème prévu pour 2017

La programmation des groupes de travail nationaux sera effectuée sur la base des thématiques identifiées comme prioritaires par les membres du Club dans le cadre de l'enquête en ligne menée fin 2016 :

- Mise en œuvre d'un plan de paysage finalisé
- Articulation du plan de paysage et des documents d'urbanisme (PLUi et SCoT)



S'adapter à la diversité des membres du Club

En 2017, le Club sera composé de lauréats à des stades très différents de la démarche. Ceux de l'appel à projets 2013 auront pour la plupart finalisé leur plan de paysage et entreront dans la phase de mise en œuvre, et à l'autre extrême du spectre, ceux de 2017 entameront la rédaction du cahier des charges et la phase de consultation.

Les groupes de travail et les publications devront veiller à aborder des sujets variés qui puissent intéresser les lauréats de 2013 et répondre à certaines de leurs difficultés. Les retours d'expérience viendront pour la majorité des territoires lauréats de 2013 et 2015 et le Club devra veiller à apporter aussi un accompagnement méthodologique pour la phase de mise en œuvre.

Un axe de travail pour le Club pourra être également de mettre en relation les territoires ayant des thématiques communes, afin de faciliter les partages d'expérience.

4. Elargir les cibles de la stratégie de communication

Afin de communiquer et sensibiliser davantage sur l'outil de projet plan de paysage, il devrait notamment être proposé au comité de pilotage du Club d'arbitrer sur :

- Les modalités pratiques **d'accès aux actions menées par le Club à des territoires non membres**
- La **mise en place d'actions de sensibilisation en amont du lancement des appels à projet**, par la promotion de plans de paysage exemplaires.

Le Club se concentrait jusqu'à maintenant sur les membres du Club, les techniciens et les équipes d'accompagnement, que ce soit au niveau de l'administration centrale de l'Etat ou des territoires. Grâce à des outils comme la plateforme Alfresco, le site extranet ou la lettre d'information, il s'agissait de faire vivre le Club, de créer un **sentiment d'appartenance** et de permettre aux membres du Club de travailler ensemble.



En 2017, l'objectif est de mettre en place des **actions de sensibilisation** pour faire connaître le plan de paysage et toucher davantage les élus. Cela implique plusieurs chantiers :

- Identifier les meilleurs relais pour atteindre les élus
- Mettre en place des outils adaptés à chaque catégorie de publics ciblés
- Réfléchir à d'autres dispositifs pour rendre le Club attractif à des territoires qui s'étaient engagés seuls dans la démarche « plans de paysage », ou pour sensibiliser autrement les territoires et le public (mise en place d'un Label, conception d'une formation en ligne ouverte à tous, organiser des rencontres d'élus sur un territoire lauréat...)

Annexes

Ordre du jour du séminaire annuel 2016

Mercredi 11 mai 2016 – Tour Sequoia – La Défense

MATIN

9h30 **Accueil**

10h00 **Ouverture du séminaire**

Laurent Girometti, Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme, et des paysages – Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer

10h15 **Bilan d'activités du Club et présentation de la feuille de route 2016**

10h30 **Retour d'expérience sur le Plan de paysage de la commune de Mamoudzou (Mayotte)**

L'équipe en charge du Plan de paysage de la commune de Mamoudzou, après avoir présenté les objectifs de qualité paysagère qu'elle s'est fixés et le programme d'actions qui vise à y répondre, est revenue sur la méthodologie qui a été mise en oeuvre pour élaborer ce Plan de paysage. Service technique, élus et prestataire reviendront en particulier sur les modalités d'association des différentes parties prenantes de la démarche, dans un contexte territorial en forte mutation, avant de terminer sur la manière dont la phase de mise en oeuvre est aujourd'hui appréhendée.

La présentation a été réalisée par **Sidi Moukou Hamada Sidi**, Directeur du développement durable de la ville de Mamoudzou (Lauréat 2013) et **Mme Raïze Maliki**, adjointe au Maire chargée de l'Environnement, du cadre de vie et de la propreté urbaine, accompagnés d'**Anne-Pascale Pertus** du bureau d'étude JNC Sud, qui a réalisé le plan de paysage de la ville.

11h30 **Table ronde n°1 – Pourquoi s'engager dans un plan de paysage ?**

La réussite d'un plan de paysage dépend du portage politique d'élus locaux motivés et convaincus du bien fondé de la démarche. Cette table ronde permettra donc d'interroger des élus, représentants des structures différentes et des compétences spécifiques (groupement de communes, communauté d'agglomération, syndicat mixte, etc.) sur les motivations les ayant poussés à se lancer activement dans une démarche d'élaboration d'un plan de paysage.

Animée par **Philippe Schmit**, délégué général adjoint de l'Assemblée des Communautés de France, cette table ronde réunira notamment M. **Claude Courvoisier**, maire de Villers sous Chalamont et représentant du Plan de paysage du Coeur Comtois, **M. Maurice Ricard**, président du syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise, **M. Loïc Le Trionnaire**, maire de la commune de Plescop, membre du bureau du PNR du Golfe du Morbihan et président du comité de pilotage du Plan de paysage « Campagne de transition », ainsi que **Franck Delattre**, élu référent du Plan de paysage de la communauté d'agglomération du soissonnais.

APRES-MIDI

14h00 **Présentation des dernières productions méthodologiques du Club**

14h15 **Lancement du Portail extranet du Club Plans de paysage**

14h30 **Comment mettre en place une dynamique d'acteurs autour du Plan de paysage ?**

La mise en place d'une dynamique d'acteurs favorable à l'élaboration et à la mise en oeuvre du Plan de paysage constitue un point clé de la démarche. Les modalités envisagées ou expérimentées pour faire face à cet enjeu seront exposées par 3 territoires, plus ou moins avancés dans leur démarche.

Simon Paillet, en charge du Plan de paysage de l'Albanais savoyard (Lauréat 2015), présentera la manière dont il appréhende cet enjeu dans le cadre de l'élaboration du plan de paysage.

Francis Talin et Albert Sayag reviendront sur la méthodologie mise en oeuvre pour l'élaboration du Plan de paysage du PN des Calanques (Lauréat 2013).

Charles Claudel conclura cette séquence avec un retour d'expérience sur les missions d'animation qu'il exerce dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de paysage de la communauté de communes Haute Moselotte, l'enjeu étant pour ce territoire de maintenir une dynamique engagée depuis plusieurs années.

15h15 **Table ronde n°2 - Comment saisir et se ressaisir des « aspirations des populations » lorsque l'on est paysagiste ?**

Il s'agira dans le cadre de cette table ronde de discuter des postures, des outils et des compétences que la profession mobilise dans le cadre de la mise en place de politiques paysagères, en faisant intervenir des praticiens et des enseignants : quel est aujourd'hui le rôle du paysagiste dans l'élaboration de plans de paysage, alors que les objectifs de qualité paysagère accordent une place importante à l'expression des populations dans l'élaboration d'une stratégie paysagère ? Comment le paysagiste s'en saisit-il, du diagnostic à la traduction dans le projet ?

Animée par **Richard Raymond** (CNRS), cette table ronde réunira notamment **Alexis Pernet** (maître de conférence à l'ENSP), **David Montembault** (enseignant à Agrocampus-Ouest INHP), ainsi que **François Bonneaud** (paysagiste libéral) et **Anne-Pascale Pertus** (paysagiste au sein du bureau d'étude JNC Sud, maître d'oeuvre du plan de paysage de la ville de Mamoudzou).

16h15 **Conclusion**

Ordre du jour du Groupe de travail « Plan de paysage et transition énergétique »

Vendredi 9 décembre 2016 – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

MATIN

09h30 Introduction

09h30 – Accueil par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
Gwenaëlle GUERLAVAS, Directrice DREAL AURA

09h45 – Présentation du programme de la journée
Juliette FAIVRE, Chef du bureau des paysages (MEEM)

10h00 **Table-ronde : Pourquoi choisir d'aborder la transition énergétique par le plan de paysage ?**

Conçue sur une modalité prospective, cette table-ronde réunira des techniciens de lauréats du Club débutant leur démarche de plan de paysage. Elle aura pour objectif de débattre des motivations pouvant conduire à axer l'un ou plusieurs des volets du plan de paysage sur la transition énergétique.

Animation : Gilles de BEAULIEU, Chargé de mission au bureau des paysages (MEEM)

Intervenants : Nicolas DELAVAL et Muriel IRIBAREN (Communauté de communes de l'île de Marie Galante), Cyril GINS (PNR des Préalpes d'Azur), Morgane DALLIC (PNR du Golfe du Morbihan), Andrea MATTIOLI (Communauté de communes Val de Moselle et Chardon Lorrain)

10h00 – Présentations et débat

10h30 – Temps d'échange avec la salle

10h40 **Retour d'expérience : présentation du volet énergétique du Plan de paysage des Monts du Lyonnais (Lauréat 2013)**

Isabelle CLAUS, Ingénieure-paysagiste

10h40 – Exposé

11h05 – Temps d'échange avec la salle

11h15 **Kiosques : présentation d'études réalisées dans le cadre de la** **Chaire** **Paysage et Energie de l'ENSP**

Auréline DOREAU, Chef de projet pour la Chaire Paysage et Energie

11h15 – Présentation du programme de la Chaire Paysage et Energie

11h30 – Kiosques

- La place des énergies renouvelables en Pays Thouarsais
- La transition énergétique par le projet de paysage en au Syndicat Ouest Lyonnais
- Implantation d'un poste source pour le raccordement d'énergies renouvelables au réseau électrique dans les paysages du PNR des Préalpes d'Azur
- Désirs et inventions de la transition énergétique par les paysages du pays du chalonais

12h30 Déjeuner

APRES-MIDI

14h00 **Ateliers de travail**

14h00 – Introduction : objectifs et fonctionnement des ateliers de travail
Nadia Aubry, Cerema

14h15 – Ateliers de travail

- Comment le plan de paysage peut-il accompagner/dynamiser le programme d'actions d'un TEPOS ?
- Comment intégrer la problématique des infrastructures d'énergies renouvelables dans un plan de paysage ?

15h30 – Restitutions en plénière et échanges

16h00 **Conclusion**

16h30 **Fin de la journée**

Liste des 51 territoires membres du Club

Région	Département		Nom du territoire	Structure porteuse	Lauréat
Auvergne-Rhône-Alpes	63 43	Puy-de-Dôme Haute-Loire	Traversée du PNR Livradois-Forez : vallée de la Dore et RD906	Syndicat Mixte du PNR Livradois-Forez	2015
Auvergne-Rhône-Alpe	15	Cantal	Communauté de communes du Pays de Saint Flour - Margeride	Communauté de communes du Pays de Saint Flour - Margeride	Territoire associé 2015
Auvergne-Rhône-Alpe	73	Savoie	Communes de l'Albanais savoyard	Syndicat Mixte du PNR du Massif des Bauges	2015
Auvergne-Rhône-Alpe	73	Savoie	Communauté de communes Cœur de Savoie	Communauté de communes Cœur de Savoie	2015
Auvergne-Rhône-Alpe	38	Isère	Trièves	Communauté de communes du Trièves	2013
Auvergne-Rhône-Alpe	42 69	Loire Rhône	Monts du Lyonnais	Syndicat Intercommunal du SCOT des Monts du Lyonnais (SIMOLY)	2013
Auvergne-Rhône-Alpe	07	Ardèche	Périmètre du Syndicat Mixte du Vivarais Méridional	Syndicat Mixte du Vivarais Méridional	Territoire associé 2015
Bourgogne-Franche-Comté	71	Saône-et-Loire	Syndicat Mixte du Pays de l'Autunois Morvan	Syndicat mixte du Pays de l'Autunois Morvan	2015
Bourgogne-Franche-Comté	71	Saône-et-Loire	Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus	PAH Cluny Tournus / CAUE 71	2013
Bourgogne-Franche-Comté	25 39	Doubs Jura	Communes de Villers-sous-Chalamont, Arc-sous-Montenot, Lemuy, Levier, Montmarlon, Supt, et Villeneuve d'Amont.	Communes de Villers-sous-Chalamont, Arc-sous-Montenot, Lemuy, Levier, Montmarlon, Supt, et Villeneuve d'Amont.	2015
Bretagne	56	Morbihan	Unité paysagère « Campagne de transition »	Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	2015
Bretagne	29	Finistère	Communauté de communes des Monts d'Arrée	PNR Armorique	2013
Bretagne	56	Morbihan	Lorient Agglomération	Lorient Agglomération	Territoire associé 2015

Région	Département		Nom du territoire	Structure porteuse	Lauréat
Centre-Val de Loire	37	Indre-et-Loire	5 communes de l'agglomération Tour(s)plus (Berthenay, Luynes, St Etienne-de-Chigny, St Genouph et Savonnières)	Tour(s)plus, Communauté d'agglomération	2015
Centre-Val de Loire	41	Loir-et-Cher	Blois Agglopolys	Communauté d'agglomération de Blois	2013
Corse	-	-	-	-	-
Grand-Est	67	Bas-Rhin	Communauté de communes du Pays de Hanau	Communauté de communes du Pays de Hanau	2015
Grand-Est	10	Aube	Troyes	Ville de Troyes	2013
Grand-Est	08	Ardennes	Secteur Est du PNR Ardennes	PNR Ardennes	2013
Grand-Est	57 54	Moselle Meurthe-et-Moselle	Communauté de communes du Val de Moselle, communauté de communes du Chardon Lorrain, et communes d'Ars-sur-Moselle, Jussy, Pagny-sur-Moselle et Vaux	Communauté de communes du Val de Moselle	2015
Grand-Est	57	Moselle	Communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche	Communauté de Communes de Rohrbach-lès-Bitche	2015
Grand-Est	88	Vosges	Saône Vosgienne	Communauté de communes du Pays de la Saône Vosgienne	2013
Grand-Est	55	Meuse	Côtes de Meuse	Communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre	2013
Guadeloupe	971	Guadeloupe	Territoire des Grands Fonds	Communauté d'agglomération « La Riviera du Levant »	2015
Guadeloupe	971	Guadeloupe	Ile de Marie-Galante	Communauté de communes de Marie-Galante	2015
Guyane	973	Guyane	Communauté d'agglomération du Centre Littoral	Communauté d'agglomération du Centre Littoral	2015

Région	Département		Nom du territoire	Structure porteuse	Lauréat
Hauts-de-France	59	Nord	Territoire du SCOT du Grand Douaisis	Syndicat Mixte du SCOT Grand Douaisis	2015
Hauts-de-France	59	Nord	Parc naturel régional de l'Avesnois	Syndicat Mixte du PNR de l'Avesnois - Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction et exploitants carriers de l'Avesnois	Territoire associé 2015
Hauts-de-France	60	Oise	Communauté de l'Agglomération Creilloise	Communauté de l'agglomération Creilloise	2015
Hauts-de-France	02	Aisne	Communauté d'agglomération du Soissonnais	Communauté d'agglomération du soissonnais	2015
Hauts-de-France	80 59	Somme Nord	Vallée de l'Authie	EPTB Authie	2013
Hauts-de-France	80	Somme	Val de Noye	Communauté de communes et Agence d'urbanisme du Grand Amiénois	2013
Ile-de-France	77 93 94	Seine-et-Marne Seine-Saint-Denis Val de Marne	Périmètre du SAGE Marne Confluence	Syndicat Mixte Marne Vive	2015
Ile-de-France	78	Yvelines	Plaine de Versailles	Mairie de Noisy-le-Roi / association APPVPA	2013
Ile-de-France	92	Hauts-de-Seine	Ville de Courbevoie	Ville de Courbevoie	Territoire associé 2015
Martinique	-	-	-	-	-
Mayotte	976	Mayotte	Mamoudzou	Ville de Mamoudzou	2013
Normandie	14 50	Calvados Manche	Paysages du Débarquement du 6 juin 1944	Conseil Régional de Basse-Normandie	2015
Nouvelle-Aquitaine	17	Charente-Maritime	Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Marennes d'Oléron	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Marennes Oléron	2015
Nouvelle-Aquitaine	23	Creuse	Pays Ouest Creuse	Syndicat Mixte du Pays-Ouest-Creuse	2013
Nouvelle-Aquitaine	64	Pyrénées-Atlantiques	Pays de Nay	CC du Pays de Nay / CAUE 64	2013
Nouvelle-Aquitaine	64	Pyrénées-Atlantiques	Pau Porte des Pyrénées	CA Pau Porte des Pyrénées	2013

Région	Département		Nom du territoire	Structure porteuse	Lauréat
Occitanie	32	Gers	Communauté de communes Lomagne Gersoise	Communauté de communes Lomagne Gersoise	2015
Occitanie	65	Hautes-Pyrénées	Communauté de communes des Véziaux d'Aure	Communauté de communes des Véziaux d'Aure	2015
Occitanie	81	Tarn	Albigeois	Communauté de communes de l'Albigeois	2013
Occitanie	46	Lot	Communauté de communes de Labastide-Murat	PNR Causses du Quercy	2013
Occitanie	66	Pyrénées-Orientales	Unité paysagère « Massif du Canigou »	Syndicat Mixte Canigó Grand Site	2015
Pays-de-la-Loire	85	Vendée	Communauté de communes du Pays de Challans	Communauté de communes du Pays de Challans	2015
Provence-Alpes-Côte d'Azur	06	Alpes-Maritimes	Territoire du PNR des Préalpes d'Azur, moins le territoire de la communauté d'agglomération de Sophia Antipolis	Syndicat Mixte du PNR des Préalpes d'Azur	2015
Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	Hautes-Alpes	Périmètre du SCOT de l'Aire Gapençaise	Syndicat mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise	2015
Provence-Alpes-Côte d'Azur	06	Alpes-Maritimes	"collines du SCOT" de Sophia Antipolis	Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis	2013
Provence-Alpes-Côte d'Azur	05	Hautes-Alpes	Serre-Ponçon	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement (SMADESEP)	2013
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13	Bouches-du-Rhône	Parc National des Calanques	PN et Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Marseillaise	2013

La Réunion

-

-

-

-

-